

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 02 février 2023

Date de convocation : 27/01/2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230202-CM2023_01_008-DE



Délibération N° 2023/01/002

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION POUR LES TICKETS RESTAURANTS (2022/10/059)

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Eric, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : FIAUD Marie Annick.

Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n° 2022/10/059, prise en décembre dernier sur l'augmentation des tickets restaurant. En effet, la réglementation actuelle limite l'employeur à participer à hauteur maximum de 60% de la valeur du ticket. Afin de bénéficier de l'exonération des cotisations de sécurité sociale sous les conditions prévues aux articles 81-19°, 231 bis F et 902,3,6° du code général des impôts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait de la délibération citée.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Éric PANNAUD



La secrétaire de Séance
Marie Annick FIAUD

